

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 7 décembre 2022

12.2022-07	<p>PATRIMOINE</p> <p>OBJET : Autorisation de déposer une déclaration préalable concernant les travaux d'extension des locaux administratifs du pôle environnement situés 32 Rue des Deux Croix, 44190 Clisson</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1°, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

Considérant le projet d'extension et réhabilitation des locaux administratifs du Pôle environnement situés 32 Rue des Deux Croix, 44190 Clisson,

Considérant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour obtenir l'autorisation de réaliser ces travaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de déposer une déclaration préalable concernant les travaux d'extension des locaux administratifs du pôle environnement, sur un terrain situé 32 Rue des 2 Croix à Clisson et cadastré AO n°316.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 09/12/2022